



Discours du Président Haïtien Michel Joseph Martelly À l'occasion du 208^e. Anniversaire du combat de Vertières.



« Dans les moments de crises et de confusion, les nations fortes savent remuer la terre du souvenir, à la recherche de quelques légendes enfouies dans les sillons de la saga originelle, qui démontre leur courage et leur restitue, le sens de l'union sacrée et le goût du miracle.

La commémoration de ce 18 novembre nous offre l'occasion de nous recueillir, de nous ressourcer à l'énergie vivifiante de l'épopée inégalée de nos ancêtres qui livrèrent en ce jour-là, la bataille décisive de l'indépendance nationale, avec cette rage de la liberté qui ne leur concéda que l'unique alternative de vaincre ou mourir. À deux siècles et plus de distance, peuple haïtien, je vous indique d'une main ferme et rassurée, l'horizon de ces temps de vaillance fulgurante qui galvanisa la foulée de nos pères sur les chemins de la Crête-à-Pierrot, de la bute imprenable de Charrier et de Vertières.

En ce jour de délivrance de tous les coins de la colonie de St-Domingue, des hordes d'anciens esclaves, muées en brigades disciplinées et invincibles, affluèrent vers ces hauts lieux de notre gloire Nationale, pour culbuter et anéantir les derniers lambeaux de l'armée expéditionnaire venue rétablir l'esclavage sur l'île.

En ce jour du 18 novembre 1803, dans les feux de la mitraille et sous des pluies de boulets, la Nation haïtienne avait rédigé, en lettres de sang et de feu, son acte de

naissance, le brevet de son existence et concocter le ciment de sa cohésion. Ce jour-là, dans la fournaise des imposants et majestueux, ce jour-là, dans la fournaise des batailles sanglantes des meurtrières, l'État haïtien s'était dressé, imposant et majestueux dans les guenilles de ses conquérants, auréolés de la couronne de la liberté conquise et de la souveraineté inaliénable annoncée.

Peuple haïtien, je vous invite ardemment à retrouver cette bravoure légendaire. Pour affronter avec moi les défis du moment et remporter avec moi les victoires de votre renaissance, de la reconstruction et de la prospérité de notre pays.

Mes chers concitoyens et concitoyennes, c'est tout simplement sourire à une vérité historique, que de reconnaître que l'armée et à l'origine de l'État comme de la Nation haïtienne. Cette seule assertion, nous impose un devoir patriotique de gratitude, en même temps que la nécessité impérieuse d'aborder sereinement et, avec un sens hautement civique, le chapitre de la défense nationale de notre République aujourd'hui confrontée à tant de défis, assisté d'une force onusienne disparate et à forte composante militaire.

Oui l'armée a structuré la société haïtienne pendant deux cents ans avec des bons et des mauvais jours, mais toujours avec le souci de maintenir intact les idéaux de 1804, VIVE LIBRE OU MOURIR. Quand nous fêtons le 18 novembre, nous fêtons cette armée haïtienne victorieuse, qui avait montré au monde entier, au monde entier esclavagiste, le vrai chemin des Droits de l'Homme.

Historiquement, le 18 novembre c'est la commémoration de la Bataille de Vertières, mais symboliquement, le 18 novembre c'est la fête de l'armée haïtienne, qui a rendu ce 18 novembre possible.

19 ans d'occupation américaine, parenthèse douloureuse de 1915 à 1934, ont cassé le fil de notre histoire, mais le Président Sténio Vincent, en organisant, en négociant le départ de l'armée américaine d'Haïti, a recousu le tissu national et permit à l'État haïtien, d'assurer à nouveau, l'intégralité du territoire national.

Aujourd'hui, nous sommes encore à une étape douloureuse de l'histoire de notre pays. Depuis 1994, Haïti connaît la présence intermittente sur son sol, de militaires étrangers. Certes, le contexte international est différent et les missions civilo-militaires du type de celle qui est en Haïti aujourd'hui, sont nombreuses dans le monde. Elles marquent

néanmoins un échec, celui de certaines nations à garantir les droits politiques de leurs citoyens, celui de certains États à assurer le premier de leur devoir, la sécurité des personnes et des biens. Cette présence de militaires étrangers sur la terre haïtienne a entraîné la disparition d'une institution aussi vieille que la Nation haïtienne, L'ARMÉE d'HAÏTI, disparition de facto, mais cette institution reste, et je le jure constitutionnelle.

Peuple haïtien, voilà près de 17 ans que perdure cette situation... 17 ans déjà... 17 ans de trop. Elle doit cesser, elle doit cesser, je le dis HAUT ET FORT, elle doit cesser et elle déclare des trois pouvoirs, cette préparation sérieuse, au retour à l'ordre des choses. Haïti doit assurer l'intégrité de son territoire et de sa sécurité nationale. Elle va le faire, elle le fera, mais en évitant d'impliquer à nouveau l'armée dans la vie politique, comme ce fût malheureusement le cas, à de nombreuses reprises dans notre histoire. Elle le fera en posant des bases saines, pour dissocier à tout jamais, armée et politique, car il convient de sauver l'institution qu'est l'armée dans ce qu'elle a d'essentielles pour un pays, préserver l'intégrité de son territoire Nationale, particulièrement dans une région où les trafics en tout genre menacent les équilibres nationaux et où le terrorisme reste une menace constante.

Officiers, sous-officiers, soldats, vous qui fûtes démobilisés dans des conditions humiliantes en 1995, sans respect pour les services rendus à La Patrie, je vous demande d'enterrer vos rancunes. Je veux vous dire qu'au fur et à mesure que l'insécurité avec ses nouveaux mots, tels que kidnapping, viol, vol à main armée, cause des deuils dans la famille haïtienne, on a pu apprécier l'importance de l'institution disparue dans la tourmente politique. Je veux vous dire, que face à la dégénérescence des conditions des villes et des campagnes, je veux vous dire, qu'aucune armée étrangère n'a pu remplacer notre armée disparue dans la tourmente politique. Je veux vous dire que la dignité du peuple haïtien passe aujourd'hui par la création d'une nouvelle armée haïtienne. Je m'y suis engagé durant la campagne, je respecterais mon engagement dans le respect de l'État de Droit, dans le respect des conventions et engagements avec les partenaires internationaux d'Haïti.

À vous tous aussi, qui avez souffert des bavures et excès de cette institution, je viens au nom de la Nation, vous demander PARDON. C'est le préalable à la nouvelle armée, ce préalable est haïtien et restera haïtien. Que l'on ne se méprenne pas, ma décision de mettre sur pied les Forces armées d'Haïti est le fruit d'une longue et profonde discussion,

qui a de loin précédé l'énoncé émotionnel d'une promesse électorale.

Avant même de m'engager dans la course à la Présidence, élaborant ma vision stratégique de la rupture et la dynamique obligatoire du changement, j'avais arrêté mes choix et identifié mes objectifs. L'une des résolutions fondamentale que j'ai faite, le serment intime d'assurer tout au long de mon mandat, c'est d'appliquer rigoureusement la Constitution que le peuple a massivement ratifiée en mars 1987 et que le Parlement a amendé, aux dernières heures de la transition présidentielle, dans un souci bien compréhensible, d'adaptation et de réparation.

C'est ainsi que dès le lendemain de mon investiture à la première magistrature de l'État, je me suis attaché à restaurer les institutions prévues dans la Constitution. J'ai récemment investi, en présence des présidents des deux chambres, le Président de la Cour de Cassation et je m'appête à combler, les vacances au sein de cette noble institution, afin que dans des temps très prochains, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, puisse jouer son rôle dans la pleine indépendance du pouvoir judiciaire.

Dans le même esprit de vouloir respecter la Constitution, associé à la satisfaction de concrétiser une promesse électorale bien accueillie, par la grande majorité du peuple, j'ai entamé au niveau de l'Exécutif, principalement avec le Premier Ministre, qui, au titre de l'article 159.1 de la charte, partage avec moi la responsabilité de la défense nationale, une réflexion sur l'opportunité de mettre sur pied les Forces Armées d'Haïti. Cette démarche, s'inspire bien évidemment, du souhait largement exprimé par les populations d'un retrait progressif de la Minustah et d'une corrélative prise en charge par l'État haïtien, des fonctions essentiellement militaires, remplit jusqu'ici par la force onusienne. Cette décision ne remet nullement en question notre détermination première et constante, de renforcer la police nationale, de travailler à sa professionnalisation et à l'équipement moderne de ses unités spécialisées.

Mes chers compatriotes, en ce 18 novembre, une date inscrite au 5^e aliénant de l'article 275-1 de la Constitution en vigueur comme le jour des forces armées, j'annonce à la Nation haïtienne et au monde entier, la création d'une Commission civile chargée de donner corps au dossier de la nouvelle force de défense de la République d'Haïti.

En attendant qu'un arrêté vienne préciser les termes de référence de cette nouvelle entité, je tiens à rassurer les uns et les autres, les protagonistes comme les adversaires de la mise

sur place immédiate, que la Commission civile est assujettie à l'obligation de la participation démocratique. Des consultations seront conduites avec tous les secteurs de la vie nationale, la société civile, le secteur des affaires, le Parlement, le monde juridique, les partis politiques, les organisations de base, les églises, etc.

L'objectif consiste à re concevoir l'Armée Haïtienne, à la réconcilier avec le peuple, avec la Nation, avec la modernité démocratique, à déployer une armée du 21e siècle adaptée à nos besoins réels, délestée de toutes attributions et fonctions répressives et tournées vers le développement national. Accompagnée de toutes les forces sincèrement interpellées par la question de la défense et de la souveraineté Nationale, la Commission civile étudiera l'opportunité et le calendrier de la mise en place admissible, le profil et la philosophie de la nouvelle force armée, son effectif, ses sources de financement, le rôle qui lui sera dévolue dans la surveillance environnementale et frontalière, maritime, aérienne, dans la lutte contre la contrebande et le trafic des stupéfiants.

Pour ce travail préliminaire, j'assigne à la Commission civile, un délai péremptoire de 40 jours, afin que je puisse, au 1er janvier 2012, autre date hautement symbolique de notre histoire de peuple libre et souverain, présenter à la Nation haïtienne, la feuille de route qui aura été tracée au cours des rencontres et des pourparlers.

Je reste et demeure persuadé que bientôt, nous tous, Haïtiennes, et Haïtiens nous pourrons retrouver notre dignité, notre fierté de peuple et nous pourrons nous-mêmes garantir la Paix sur tout le territoire national.

Que vivent nos vaillants combattants de la liberté, Que vive la Nation haïtienne. »

SON EXCELLENCE, JOSEPH MICHEL MARTELLY.

18 Novembre 2011.